

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 173 DE

Page 1/4

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTÉ (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Daniel DURET, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY (départ 23h37), Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 69
Votants : 80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Gilles BEDER à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Daniel BERTOCCHI à Alain CHOULOT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Odile FAIVRE à Jacqueline COTTAREL, Yann PINGUAND à Christian PROST, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Patrice VILLALONGA, Charles VALLET, Frédéric LAMBERT, Josiane SCARABOTTO, Jean-Christophe OUDET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, MATHIEU Gérard, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DODANE

Convocation faite le : 10 décembre 2019

Objet : Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF.

La Caisse d'allocations familiales (CAF) revisite ses modalités d'intervention sur les territoires à travers la mise en place de conventions territoriales globales ayant pour vocation de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions à destination des habitants d'un territoire. La formule de la convention territoriale globale (CTG) a été expérimentée sur plusieurs territoires depuis 2009. La CNAF a acté son extension dans sa convention d'objectifs et de moyens 2018-2022.

La CTG n'est pas un dispositif nouveau qui vient se superposer au reste. C'est une convention de partenariat qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF (prestations familiales, aides au logement, aide aux personnes défavorisées, structures d'accueil enfance-jeunesse, soutien à la vie sociale) en cohérence avec les politiques locales.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 173 DE (SUITE)

Page 2/4

Objet : Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF.

Les moyens financiers engagés par la CAF sur le territoire communautaire ne sont pas remis en cause et seront formalisés dans des conventions d'objectifs et de financement par champ thématique (petite enfance/enfance/jeunesse ; parentalité...).

Seules seront revues les modalités de financement des postes de coordination (ingénierie CCAPS) avec à terme le financement d'un ETP maximum par territoire. Dans l'attente de précisions nationales, le financement de la coordination qui repose sur 2 ETP actuellement au niveau de la CCAPS, sera maintenu en 2020.

La CTG est un document cadre pluriannuel (5 ans) élaboré sur la base d'un diagnostic étayé du territoire permettant de dégager des axes prioritaires d'intervention et ainsi de préciser un plan d'actions.

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un *continuum* d'interventions sur les territoires, les objectifs communs de développement concernent :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance
 - ✓ Par le maintien des établissements d'accueil du jeune enfant et l'amélioration de leurs conditions d'accueil par des travaux adaptés (réaménagement intérieur, aires de jeux)
 - ✓ Par la fourniture d'un service homogène au sein des EAJE du territoire
 - ✓ Par la formalisation d'une politique communautaire lisible en matière d'accueil du jeune enfant
 - ✓ Par la proposition d'une nouvelle offre d'accueil afin de répondre aux besoins des habitants
 - ✓ Par le maintien de l'offre de service des Relais d'assistants maternels dans de bonnes conditions
 - ✓ Par la promotion et valorisation du métier d'assistant maternel afin de faire face à la baisse du nombre d'assistants maternels sur le territoire
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée et de qualité en direction des enfants
 - ✓ Par le maintien des accueils de loisirs sans hébergement et l'amélioration de leurs conditions d'accueil
 - ✓ Par la mise en place d'un cadre de travail partenarial permettant un meilleur accompagnement des enfants en situation difficile
 - ✓ Par la proposition de projets pédagogiques fédérateurs

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 173 DE (SUITE)

Page 3/4

Objet : Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF.

- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte ;
 - ✓ Par le maintien des secteurs jeunes
 - ✓ Par un accompagnement dans l'appropriation des démarches dématérialisées

- Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles
 - ✓ Par l'édition d'une plaquette d'information dédiée à l'enfance
 - ✓ Par l'extension à l'ensemble du territoire des navettes favorisant l'accès des enfants aux équipements sportifs et culturels

- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
 - Consolider le réseau parentalité territorial
 - ✓ Par la poursuite d'un groupe de travail parentalité en capacité de structurer des actions à destination des parents et d'en assurer une régularité
 - ✓ Par un portage par la communauté de communes du réseau parentalité et des actions associées

 - Créer des espaces de rencontre conviviaux entre parents et entre parents et enfants
 - ✓ Par la proposition de cafés des parents ou d'un lieu d'écoute enfants-parents
 - ✓ Par des animations itinérantes autour de la malle parentalité
 - ✓ Par l'organisation annuelle d'une rencontre des accueils de loisirs du territoire favorisant le jeu et le partage entre parents et enfants

- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
 - ✓ Par le déploiement d'espaces de vie sociale sur le territoire
 - ✓ Par la proposition d'actions collectives impliquant les habitants

 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - ✓ Par le déploiement d'opérations d'amélioration de l'habitat dans les bourgs centres (démarche en cours d'inscription du territoire dans une opération de revitalisation du territoire)

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
 - Penser l'action sociale de manière concertée sur le territoire
 - ✓ Par le développement d'espaces de rencontre à compétence pluridisciplinaire

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 173 DE (SUITE)

Page 4/4

Objet : Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF.

- Favoriser l'accès aux droits des habitants
 - ✓ Par le développement de maisons France Service dans chacun des bourgs centres
 - ✓ Par le renforcement de la mobilité des habitants
 - ✓ Par une acculturation au numérique

Les communes de Poligny et Salins-les-Bains disposant de la compétence jeunesse sont co-signataires aux côtés de la communauté de communes de la CTG avec la CAF.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

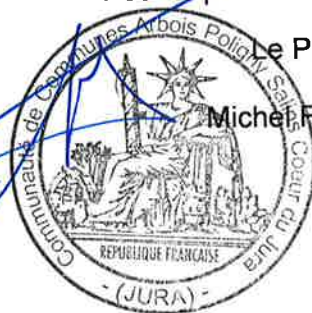
1 / VALIDE le contenu de la convention territoriale globale à passer avec la CAF ainsi que ses annexes :

- Annexe 1 : diagnostic du territoire
- Annexe 2 : plan d'actions
- Annexe 3 : modalités de fonctionnement des instances de pilotage ;

2 / AUTORISE le Président à signer la convention territoriale globale et ses annexes ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD



Le Président
Michel FRANCONY